

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination de membres du conseil d'administration de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux

A.Gt 21-10-1997

M.B. 05-03-1998

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat et, notamment, les articles 8, 14, 15 et 64bis, telle qu'elle a été modifiée à ce jour;

Vu l'arrêté royal du 14 septembre 1971 fixant la procédure de désignation des membres du conseil d'administration des universités et du centre universitaire de l'Etat, et, notamment, l'article 27 tel que modifié par l'arrêté royal du 23 septembre 1975,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux pour un terme de deux ans :

M. Jean-Pierre Vanroye, secrétaire régional adjoint CGSP;
M. Jean-Marie Constant, secrétaire fédéral CSC,
comme représentants des milieux sociaux.

M. Michel Dewaersegger, administrateur délégué de ACIV;
M. Jean Stephenne, directeur général de Smithkline Beecham Biologicals,
comme représentants des milieux économiques.

Article 2. - La présent arrêté entre en vigueur le 15 octobre 1997.